

Additif n°1

10.03.2026

**Règlement particulier du 4^{ème} Critérium Jurassien
VHRS et du 3^{ème} VMRS – 27 et 28 mars 2026**

N°1.01

Objet : Délai d'inscription (report)

ART. 11 DEMANDE D'ENGAGEMENT, INSCRIPTIONS

11.1 Les inscriptions sont à adresser à l'adresse suivante :

Critérium Jurassien, Case Postale 265 ; CH-2800 DELEMONT

Courriel : dc@criterium-jurassien.ch

**Inscription via le formulaire en ligne sur notre site www.criterium-jurassien.ch Délai d'inscription :
Dimanche 15 mars 2026 à 24.00 h (timbre postal)**

Les engagements électroniques doivent être envoyés avant la date de clôture des engagements. L'heure de départ inscrite sur l'inscription fera foi. Tout engagement incomplètement rempli sera refusé. Les engagements électroniques (www.criterium-jurassien.ch) seront obligatoirement officialisés par signature originale du concurrent/conducteur lors du contrôle administratif.

12.2 DP* L'engagement sera refusé sans la réception des droits d'engagements sur le compte du Critérium Jurassien avant le **Dimanche 15 mars 2026 à 24h00**.

Pour info : Le délai de traitement lors d'un virement bancaire est au maximum de 2 jours ouvrables Idem pour les virements classiques SEFA. Depuis le 1^{er} février 2014, tous les pays de l'Espace économique européen (EEE) sont membres de la zone SEPA.

Julien Grosjean
Directeur de Course

Andreas Michel
Président de la CSN